

L'an deux mille vingt-deux, le 19 mai à 19 heures, le conseil municipal de Labarthe-sur-Lèze, convoqué le 12 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Yves CADAS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Muriel AUDOUY, Guy BONNAFOUS, Vanessa BUCCHIERE, Yves CADAS, Maxime CALAIS, David CARLIER, Stéphane CHADOURNE, Dominique DARRIEUMERLOU, Thomas DRIS, Gilles GONZALEZ, Muriel GRABIE, Michelle JUIN-PENSEC, Jérémie LAMPE, Séverine MARQUES, Jean-Jacques MARTINEZ, Didier MEDA, Samuel MINEO, Catherine REGAUDIE, Philippe ROUZOUL, Isabelle SEYTEL, Marie-Line SPERANZA.

Procurations : Madame Martine BOUSQUET à Monsieur Jean-Jacques MARTINEZ, Madame Nathalie FABRE à Madame Isabelle SEYTEL, Monsieur Jean MASI à Madame Catherine REGAUDIE, Madame Hélène SUSSET à Monsieur Jean-Jacques MARTINEZ, Monsieur Moïse VALERIO à Monsieur Yves CADAS.

Absents : Mesdames et Messieurs Guy GUIRAUD, Christine PÉRISSÉ, Sylvie POTTIEZ.

Quorum :

Nombre de conseillers	En exercice	29
	Présents	21
	Procurations	5
	Absents	3
	Votants	26

Secrétaires de séance : Mesdames Muriel AUDOUY et Marie-Line SPERANZA sont désignées secrétaires de séance.

Information : Installation d'une nouvelle conseillère municipale

Monsieur Lilian BELLOC, élu sur la liste « Avec votre confiance, Labarthe avance », a présenté par courrier reçu en mairie le 12 avril 2022, sa démission de son mandat de conseiller municipal.

Madame le Sous-Préfet a été informée de cette démission, en application de l'article L 2121-4 du CGCT. Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code Electoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette même liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Madame Vanessa BUCCHIERE, appelée à remplacer Monsieur Lilian BELLOC au sein du conseil municipal, est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Le tableau du conseil municipal est mis à jour en conséquence.

Monsieur le Maire demande à Madame BUCCHIERE de se présenter.

Vanessa BUCCHIERE : (Début de la présentation hors micro)... J'ai deux enfants, je suis responsable de business unit dans une entreprise d'informatique qui travaille avec le Ministère de la Défense.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la démission de Monsieur Lilian BELLOC et de l'installation de Madame Vanessa BUCCHIERE en qualité de conseillère municipale.

Approbation du procès-verbal des conseils municipaux du 17 mars et du 7 avril 2022

Procès-verbaux approuvés à l'unanimité

Décisions du Maire

- N° 22.04.03 : Souscription d'un emprunt au budget principal auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique pour le financement d'investissements en cœur de ville :
 - o Montant : 1 689 300 €
 - o Durée : 20 ans
 - o Taux fixe : 0.80 %
 - o Frais de dossier : 1 500 €

Jérémie LAMPE : Quand il est noté financement d'investissements en cœur de ville, c'est surtout centré sur le lieu culturel ?

M. le Maire : Oui, l'Astrolab.

Jérémie LAMPE : Ok, merci.

Informations

Cadre de vie : Travaux à venir durant l'été et fin des travaux en cours.

Présentation de Monsieur David CARLIER

On s'était engagé, lors des précédents conseils municipaux, à vous faire un point régulier sur les travaux en cours mais surtout, les travaux à venir et en particulier cet été. On va avoir un certain nombre de travaux qui vont impacter le quotidien des labarthais et labarthaises et de manière un peu contraignante. On va vous présenter l'avancée des travaux comme ça le conseil municipal sera bien informé d'où nous en sommes et cela permet aussi de vous donner les éléments concernant le coût de ces travaux et les financements qui sont à la clé.



Conseil municipal du 19/05/2022

Cadre de vie : point travaux



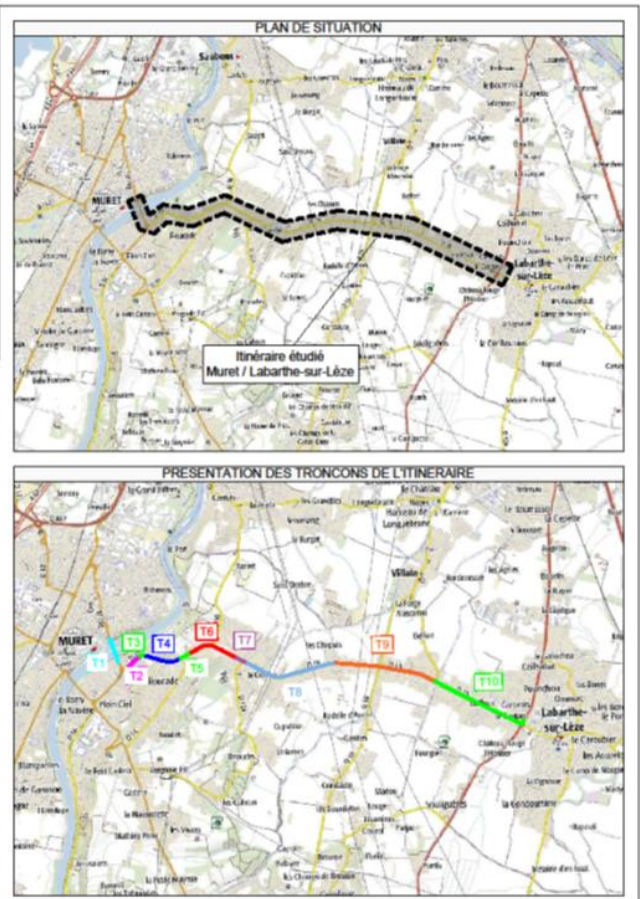


Chantier Voirie

Piste cyclable Avenue du Comminges



 Département de la Haute-Garonne commune de LABARTHE-SUR-LEZE 														
AMENAGEMENTS CYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DU MURETAIN AGGLO Itinéraire Muret - Labarthe-sur-Lèze														
Numéro: 1	Plans de situation	Phase: EP												
Maître d'Ouvrage : SERVICE VOIRIE 8 St. Avenue Vincent Auloy 31 401 MURET CEDEX Tel : 05 61 43 37 00 	Visa: Date + Nom + Tampon + Signature													
Commune: MAIRE Labarthe-sur-Lèze 490 avenue du Lourgaols 31 860 Labarthe-sur-Lèze Tel : 05 62 11 42 40 	Visa: Date + Nom + Tampon + Signature													
Maître d'Oeuvre : URBAINK 49 Rue de la Concorde 31 000 TOULOUSE Tel : 05 60 38 04 17 	Visa: Date + Nom + Tampon + Signature													
Entreprise :	Visa: Date + Nom + Tampon + Signature													
<table border="1"> <thead> <tr> <th>A</th> <th>Tr</th> <th>SM</th> <th>AP</th> <th>Date</th> <th>Objet de la révision</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			A	Tr	SM	AP	Date	Objet de la révision						
A	Tr	SM	AP	Date	Objet de la révision									
N° PROJET MUR18C04		ECHELLE : DWG : 1:500 MURET-LABARTHE-EP.DWG												

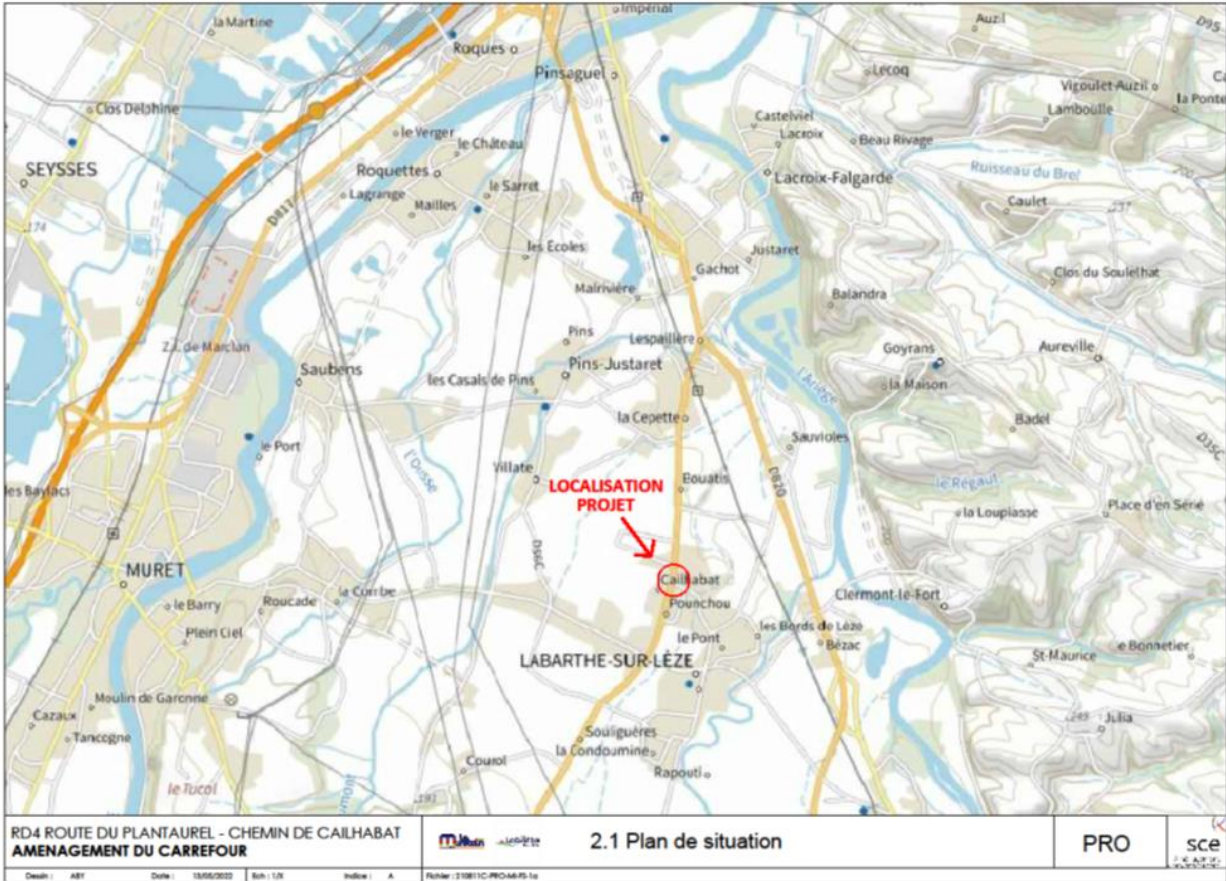




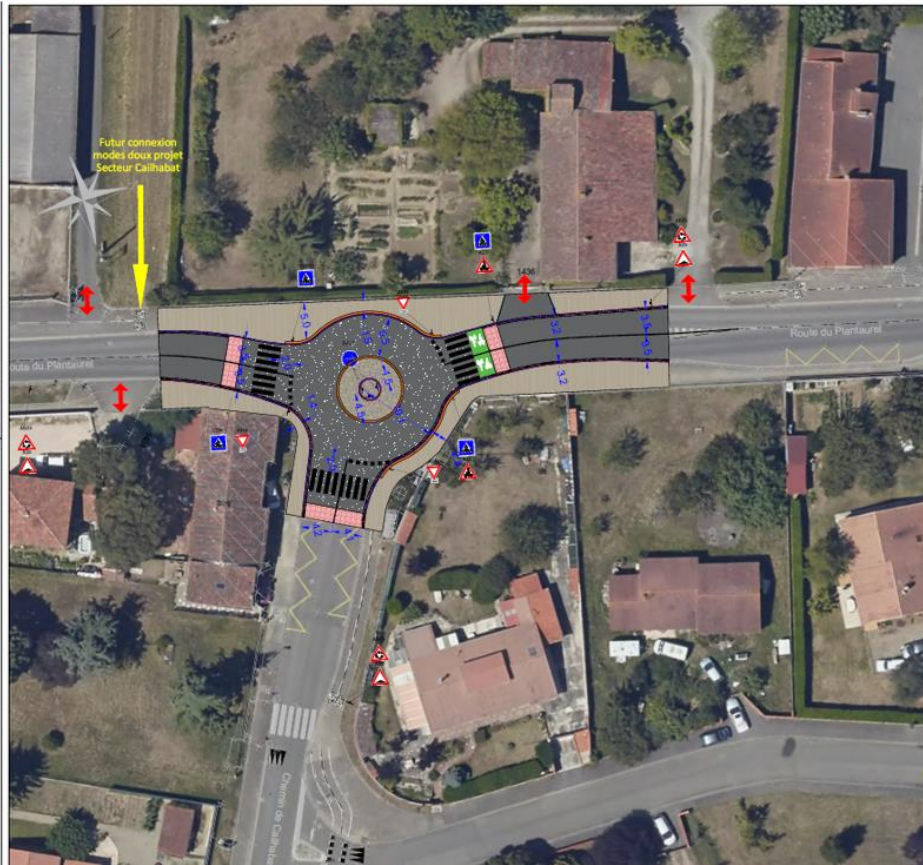
Donc le premier point concerne la piste cyclable de l'avenue du Comminges qui arrive à son terme, des travaux qui ont été un peu longs, qui ont impacté les riverains. Pour celles et ceux qui vont à Muret, vous avez pu voir l'avancée des travaux qui sont quasiment terminés. Aujourd'hui, on en était à travailler les plates-bandes avec les plantations qui n'auront pas lieu là puisqu'il fait trop chaud, mais qui auront lieu cet automne. Mais déjà on peut voir ce que cela va donner, et surtout la partie cyclable, donc le prolongement de la piste que l'on avait déjà réalisée l'an dernier sur le bas de l'avenue qui est arrivé quasiment à son terme. Là on a fait un marquage provisoire, il y aura ce qu'on appelle un grenailé qui va venir se mettre dessus pour avoir cette continuité esthétique. Cela interviendra d'ici un petit mois puisque ce sont des problèmes techniques que le maire connaît bien, des éléments entre le bitume, etc, il faut que cela sèche avant de pouvoir finaliser totalement la piste. Je rappelle au conseil que nous sommes là sur la poursuite de la piste qui reliera à terme, c'est-à-dire si tout va bien en 2023, Muret à Labarthe via Villate et Eaunes. Pour mémoire, cette partie que nous venons de réaliser coûte à peu près 1 million d'euros et comme c'est inscrit au schéma cyclable de l'agglomération, je crois que c'est à noter, elle ne coûte, entre guillemets, à la commune, que 178 000 €. Voilà, donc c'est important parce que sur un budget aussi important, là aussi, on est allé chercher les sous qu'il fallait. Donc, ça arrive à son terme et définitivement, je pense qu'on aura terminé d'ici la fin du mois de juin.

Mini giratoire Route du Plantaurel

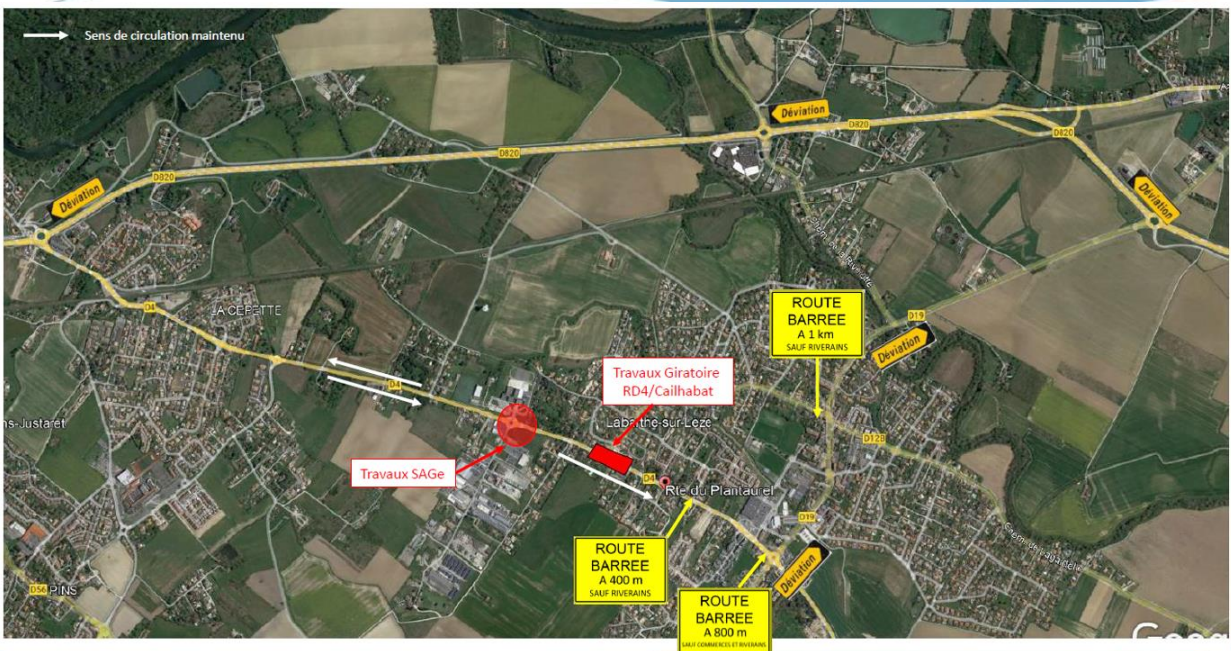




Département de la Haute-Garonne Muret Commune de LABARTHE SUR LEZE		
RD4 ROUTE DU PLANTAUREL - CHEMIN DE CAILHABAT AMENAGEMENT DU CARREFOUR		
Numéro 2.4	Plan masse	Phase PCO
Maître d'ouvrage Mairie de Labarthe-sur-Lèze 1 rue de la République 31120 LABARTHE SUR LEZE	Mairie de Labarthe-sur-Lèze 1 rue de la République 31120 LABARTHE SUR LEZE	Mairie de Labarthe-sur-Lèze 1 rue de la République 31120 LABARTHE SUR LEZE
Commune Mairie de Labarthe-sur-Lèze 1 rue de la République 31120 LABARTHE SUR LEZE	Mairie de Labarthe-sur-Lèze 1 rue de la République 31120 LABARTHE SUR LEZE	Mairie de Labarthe-sur-Lèze 1 rue de la République 31120 LABARTHE SUR LEZE
Maître d'ouvrage SCE 420000	SCE 420000	SCE 420000
Entreprise SCE 420000	SCE 420000	SCE 420000
Echelle : 1/200 DWG : 210811C-PRO-AR-05-1a		



LEGENDA S/S : Piste piétonnière P : Piste cyclable R : Rue piétonnière M : Mairie S : Sécurité L : Ligne de tramway C : Carrefour T : Terrain B : Bâtiment V : Véhicule A : Arbre F : Feuille G : Grille H : Hauteur I : Isolation J : Jardin K : Kiosque L : Ligne M : Mairie N : Nœud O : Ouvrage P : Piste Q : Qualité R : Rue S : Sécurité T : Terrain U : Usage V : Véhicule W : Water X : X-axis Y : Y-axis Z : Z-axis



PLANNING - CARREFOUR RD4 / CHEMIN DE CAILHABAT		Numéros de semaines																				
		18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38
		Mai			Juin			Juillet			Aout			Septembre								
Vacances scolaires																						
Instruction dossier CD31	6 semaines																					
PRO	4 semaines																					
Validation Muretain / Mairie	2 semaines																					
Mise à jour PRO selon remarques + bon de commande	2 semaines																					
Travaux déplacement chambre fibre	2 semaines																					
Période de préparation	4 semaines																					
Travaux concessionnaires (AEP / EU / Tel)	2 semaines																					
Travaux giratoire	6 semaines																					
Travaux SIVOM	3 semaines																					
Travaux CD31	1 semaine																					

Vacances scolaires 07/07/2022
Rentrée 01/09/2022

Là, ce sont les travaux qui vont suivre, à partir de début juillet, les travaux les plus embêtants si on peut dire, pour les labarthais mais au-delà, pour les gens qui traversent la commune. Donc ces gros chantiers voirie de 2022 qui consistent en gros, à sécuriser la route du Plantaurel, comme vous avez pu le constater, c'est une voie de transit importante. 72 % du trafic sur cette voie est du transit, ce ne sont pas des labarthais, mais cela créé un certain nombre de nuisances, en particulier sur des comportements de vitesse. C'est vrai que la route, lorsqu'elle a été faite il y a un peu plus de 10 ans, elle a été faite avec un grand tapis très lisse, avec des bordures bien faites, c'est très droit et donc, hop, quand on est dessus, objectivement, on a du mal à respecter les 50 km/h. On est, je pense, autour de cette table, beaucoup à ne pas le respecter ou en tout cas il faut faire attention pour le respecter. Donc là, on va créer des conditions pour respecter ces 50 km/h. Le projet va consister en trois phases, la première phase, c'est que le Département va reprendre la couche de roulement, donc ça veut dire, vous le savez, le bitume qui est sur la route. Pour mémoire, c'est une voie qui connaît aujourd'hui 20 000 véhicules/jour. Donc 20 000 véhicules/jour, ça a été refait il y a un peu plus de 10 ans, il fallait donc le reprendre, et c'est à la charge du Département. Ensuite, la sécurisation consistera à créer un giratoire au niveau du carrefour de Cailhabat, qui est un carrefour assez accidentogène, Monsieur le Maire en a fait l'expérience il y a 15 jours, puisqu'il y a une voiture qui a foncé dans la parcelle que vous voyez en haut, qui a détruit la croix et le candélabre qui étaient à cet endroit-là. Dieu merci, les fautifs, si on peut dire, n'ont rien eu, il n'y a pas eu de blessé, mais le calvaire, lui, il a fini au fond du champ, et puis surtout le candélabre qui éclairait ce secteur, donc voilà. Et puis c'est vrai qu'avec le trafic important, lorsque vous êtes sur le chemin de Cailhabat et que vous souhaitez vous rendre à Labarthe, et bien c'est compliqué puisqu'il y a un tourne-à-gauche qui ne simplifie pas les choses et puis, les gens roulent vite. Donc, on créé à cet endroit-là un plateau traversant, deux couleurs, qui sera donc bien visible par tous, et au milieu, un mini giratoire qui permettra donc de faire le tour, vers la gauche et vers la droite. Pour l'anecdote, au centre de ce mini giratoire, viendra se poser une borne qui date du XIXème siècle, que les services des espaces verts ont retrouvée en creusant, lorsqu'ils ont planté, au tout début du printemps, toutes les plantations faites le long du Plantaurel. Voilà, une très belle borne, ancienne, en granit qui viendra trôner sur ce giratoire. Donc oui, des travaux un peu lourds et il y aura aussi sur le parcours, tous les 400 m, d'autres plateaux traversants comme vous avez sur le bas de l'avenue du Comminges, et qui bien-sûr, vont faire ralentir les véhicules, donc on sera bien obligé de respecter la vitesse entre 50 et 30 km/h. Le chantier va durer deux mois, et donc la route sera fermée du 1^{er} juillet au 30 août à peu près. Une communication sera faite. Ce sera quand même laissé ouvert aux riverains bien-sûr, et puis dans un sens, pour qu'on puisse rentrer et sortir dans un sens et puis au fur et à mesure que les travaux se feront, on basculera d'un sens à l'autre, mais une partie sera fermée. Donc tout un système de déviation va être mis en place en amont de la commune, c'est-à-dire, par le chemin du Marchand, ou encore en amont, par la départementale 820. C'est pour cela que nous souhaitons vous présenter ce projet, là, en conseil municipal, parce que ça a un impact important et parce qu'il fallait que tout le monde en soit informé, même si une communication viendra, mais on souhaitait d'abord en informer le conseil municipal. Voilà.

C'est un projet qui coûte, aujourd'hui, hors couche de roulement qui est également payée par le Département, 300 000 € pour la commune. Est-ce qu'il y a des questions ?

Stéphane CHADOURNE : Oui, une remarque. Vous le disiez plusieurs fois, c'est que cette avenue du Plantaurel, elle a été refaite il y a une dizaine d'années et déjà à l'époque, je me souviens qu'on avait émis quelques réserves sur la façon dont ça avait été fait et on avait raison, il faut le refaire. Mais bon, ça sera fait, allez. A l'époque, on avait dit : « Cette route du Plantaurel, à quoi ça sert de la refaire pour que les mecs aillent de plus en plus vite ?! » Puisqu'à l'époque, c'était les trottoirs qui avaient été faits où on avait fait une espèce de couloir où les bagnoles arrivaient à s'enquiller encore plus vite. Bon, on le refait maintenant pour les mêmes remarques qu'on avait faites, on ne va pas se plaindre.

M. le Maire: Pour précision quand même, la voirie est sous la responsabilité du Département. Et il faut savoir que les enrobés ont une durée de vie de 10 ans. Alors oui, on pourrait revenir au chemin de terre, c'est ce que tu veux dire...

Stéphane CHADOURNE : Ce n'est pas parce que c'est le Département qui le fait que c'était bien fait. Mais non, je ne vais pas me plaindre parce qu'on le fait maintenant mais ça coûte, voilà.

David CARLIER : Ce qu'évoquait Monsieur CHADOURNE, ce n'est pas tant l'enrobé qui naturellement doit être refait tous les 10 ans, vous parliez plutôt de la conception globale de la route, je pense. Effectivement, alors, moi je n'étais pas élu à l'époque, mais ce serait aujourd'hui, on aurait fait par exemple la piste cyclable telle que ce qu'on vient de faire sur le Comminges. Voilà, c'est la logique. Mais, à l'époque, il faut le dire aussi, c'est que le Département avait une conception extrêmement routière, par exemple, il y avait des platanes sur cette route et on a sacrifié des platanes pour y faire passer des trottoirs qui n'étaient pas forcément justifiés. Vous avez vu que sur la partie Comminges, on en a beaucoup parlé avec Maxime CALAIS et Isabelle SEYTEL en particulier, on a tenu à maintenir les platanes. Même si ça créé des points durs à moment donné, c'est-à-dire que la piste cyclable est moins large qu'on aurait pu l'imaginer, on a maintenu les platanes. Je pense qu'à l'époque, ce n'était pas la logique de l'époque, on serait aujourd'hui, les nombreux platanes qui étaient sur le Plantaurel auraient sans doute été conservés. D'autant plus, et vous le savez, que lorsque vous avez un couloir avec des arbres, ça réduit le champ de vision et naturellement les gens roulent moins vite que si vous avez ce tapis très propre et très routier. D'autant plus qu'on n'est plus, finalement, sur une route, on est quasiment dans le milieu urbain aujourd'hui, d'où ces aménagements sécuritaires avec le giratoire et les plateaux traversants qui sont devenus nécessaires parce qu'on est effectivement dans un milieu urbain. Voilà pour ce projet. Vous avez le calendrier aussi, donc c'est un chantier de 6 semaines et qui débutera véritablement en juillet, comme je vous le disais.

PROJET Halle des marchés et requalification de la place Macary

David CARLIER : Autre projet, on vous fait un point d'étape de ce que vous avez pu apercevoir, qui est donc la halle des marchés et la requalification de la place Macary. Donc vous avez vu que la halle est en train de prendre forme. Nous avons rencontré, avec Moïse VALERIO et Dominique DARRIEUMERLOU, les commerçants du marché, pour leur présenter l'affectation de leur futur lieu de vente de marchandises. Donc là, on avance dans les temps, nous avons déjà présenté je crois ce projet au niveau de la commission travaux. Si tout va bien et pour l'instant, tout va bien, y compris en termes de fournitures, on avait des inquiétudes sur les fournitures, le chantier avance bien. On a pu prendre quelques photos, là on est sur la partie charpente, les poteaux ont été terminés en briquettes comme on l'avait décidé pour l'esthétique plus belle. Si tout va bien, le chantier sera terminé à la fin du mois de mai. En parallèle ont commencé il y a 15 jours, les travaux de requalification totale de la place qui va être donc construite, rénover dans l'esprit de ce qu'on a fait ici à la médiathèque. C'est-à-dire avec de l'enrobé miel, des briques au sol, de la castine et du mobilier urbain, pour donner à cette esplanade, ce qu'elle aurait toujours dû être, c'est-à-dire un espace de promenade et de détente avec maintenant, ces beaux platanes et au-delà de ça, vous avez sur cette place des zones plus sécurisées, entre guillemets, c'est-à-dire pour éviter les intrusions des gens du voyage, comme on a pu le connaître très régulièrement, chaque année. Alors cette année, on a pu y échapper, pourtant ce n'est pas faute, Monsieur le Maire le disait, ils ont essayé à plusieurs reprises, il y a eu des riverains qui ont été attentifs et qui ont prévenu à chaque fois, on a pu sécuriser. Mais voilà, avec les équipements qu'on est en train de faire, normalement, ça devrait empêcher que les gens du voyage s'y installent. Au passage, l'idée étant que si c'est occupé avec des voitures, avec des gens qui passent, c'est bien-sûr beaucoup plus compliqué pour eux. Pour information, de l'autre côté, vous avez l'immeuble qui s'appelle l'Ancolie, qui est en train de se terminer et sur lequel nous avons demandé au promoteur de construire une passerelle sur l'Ayguière, à la charge du promoteur, qui va donc relier l'immeuble à la place, elle-même reliée aux commerces et Hanaé en particulier. Donc voilà, tout cela est en train de prendre corps, de fonctionner et de dialoguer. Les trottoirs sont repris dans le même enrobé que ce que vous avez devant Hanaé, et qui est donc la nouvelle charte urbaine de la commune, et vont rejoindre l'entrée de la commune jusqu'au carrefour du Canton. Il y aura aussi une reprise du plateau traversant que vous avez entre la rue des Genêts, l'avenue

de Lauragais et la place Fournil. Et fin août, parce que là aussi on a des problèmes techniques, il faut que ça sèche, donc fin août, ce passage sera en pavés. Les mêmes pavés que l'on retrouvera, on en parlera après, dans l'aménagement du cœur de ville, au niveau du cœur de ville. Avec ça, on est quand même maintenant sur le cœur de ville en fait en vrai, on est déjà sur une première phase du cœur de ville. Et nous avons profité aussi de ces aménagements pour modifier le sens de priorité. Aujourd'hui vous avez des stops quand vous venez de Fournil ou de la rue des Genêts, là ça ne sera plus le cas puisqu'on va faire ce qui va se faire aussi sur le reste de la commune, c'est donc des priorités à droite. Donc quand vous venez de la rue des Genêts ou de Fournil, vous serez prioritaires pour vous engager sur l'avenue du Lauragais.

M. le Maire : Ce qu'il vient de dire, c'est important parce que depuis des années on mixe dans notre commune à la fois du stop et de la priorité à droite. Donc là, on opte pour la priorité à droite et sur toute la commune. Après, au fur et à mesure, il faudra supprimer les stops existants. C'est comme au chemin Cailhabat, en créant un mini rond-point, on va changer les habitudes aussi. Il y avait un stop, après, celui qui sera engagé, il sera prioritaire, même s'il vient de Cailhabat.

Stéphane CHADOURNE : Le kiosque là, c'est pas mal. Il y a eu une étude qui a été faite pour faire plutôt une charpente en bois ? Ça aurait eu de la gueule aussi je trouve, plutôt que cette horrible poutrelle en acier. C'est une question. Après j'imagine que les choix ils ont été bien faits en termes de coûts, etc. Mais ça aurait eu de la gueule en bois.

David CARLIER : Vous avez tout dit, c'est-à-dire qu'en fait il y eu plusieurs études, plusieurs projets, et il y avait aussi l'approvisionnement qu'on avait un petit peu anticipé. Cela dit, là ce n'est pas fini. Vous voyez la partie métallique mais en fait, le tout sera en parement. Donc vous avez du bois aussi qui va permettre que la halle soit plus insonorisée, parce que ça peut être très bruyant quand vous êtes sous une halle. Et vous avez au-dessus, un petit capiton qui sera en maille dorée qui va rappeler ce que vous avez sur la façade de l'Astrolab. L'idée c'est que nos bâtiments dialoguent. Vous avez la même brique, en fait la même charte urbaine que vous allez retrouver dans un certain nombre de bâtiments qui sont actuellement en cours de construction. Je précise que cette charte, lorsqu'Isabelle SEYTEL et moi-même par exemple, rencontrons des promoteurs, on leur demande aussi d'appliquer cette charte avec ces matériaux-là pour essayer de donner un peu plus de cohérence à la commune, ce qui n'a pas toujours été le cas.

Marie-Line SPERANZA : Une question par rapport à la place. Début juillet, normalement, il y a la fête locale. Comment ça va se passer cette année ?

David CARLIER : On va vous en parler, peut-être après. Samuel vous en dira deux mots. De toute façon, on avait prévu, enfin, cette place n'a plus vocation à accueillir la fête foraine. Sur la durée. On a d'autres idées, Samuel en parlera après. Mais la fête aura bien lieu de toute façon et en cœur de ville... Pour mémoire, la halle et les abords, c'est 200 000 € la halle et on est à un peu plus de 90 000 € pour les abords. Je précise que ce qui concerne la partie aménagement urbain est financé par le contrat que nous avons avec la Région, qui est le contrat dans le cadre du centre bourg. Voilà.

PROJET Astrolab

David CARLIER : Autre projet emblématique de la commune, si ce n'est l'un des plus grands projets de la commune, c'est donc l'avancée de l'Astrolab. Vous voyez tous un peu comment les choses évoluent. Les fondations sont en train d'être faites, vous avez la géothermie qui aussi a été terminée. Pour mémoire, la géothermie, c'est ce qui va permettre de chauffer et de rafraîchir le bâtiment et qui va aussi permettre à la médiathèque de l'être, puisqu'on va relier l'ensemble du projet. A terme, ce sera un mini réseau de chaleur. Les choses aussi, pareil, avancent dans le calendrier, dans les temps. Je touche du bois parce qu'on n'est pas à l'abri quand même de pénuries de matériaux et on n'est pas non plus à l'abri que le delta que nous avons entre les prix que nous avons choisis et puis le delta jusqu'au maximum où on puisse aller évolue. Mais pour l'instant, les choses vont plutôt bien. Vous allez voir, ce bâtiment est construit avec ce qu'on appelle des pré-murs, qui sont construits à un endroit et qui viennent directement être posés et donc vous aurez une idée de la volumétrie du bâtiment déjà début du mois de juillet. Donc on va voir le bâtiment vraiment sortir de terre début juillet.

M. le Maire : Ce qu'on voit, à l'heure actuelle, c'est l'un des premiers planchers qui a été posé sur les plots qui vont à 19 mètres, c'est-à-dire les plots d'encrage du bâtiment.

David CARLIER : Exactement. Qui est un grand bâtiment puisque vous savez, il fera 12 m de haut quand même, donc un bâtiment assez important. La grue que vous avez fait 29 m. En termes de communication, je le dis pour tous les collègues, il y a des petits films qui sont tournés régulièrement. Et là, l'épisode 1, c'est-à-dire, l'arrivée de la grue, va être prochainement projeté sur les réseaux sociaux de la commune. Voilà, donc c'est un bâtiment qui avance dans les temps. Les financements aussi sont dans les temps. Il nous restait à voir les réponses de l'Etat. Donc vous savez, pour mémoire, que le Département s'est engagé à hauteur de 900 000 €, que la Région, à 900 000 € également, ce qui est une première puisque la Région ne donne jamais autant d'argent à des bâtiments sur des villes comme la nôtre, et puis l'Etat aussi vient de s'engager puisqu'on vient d'avoir la notification de la DETR autour de 300 000 €. Nous sommes la seule commune aussi à avoir eu cette subvention. Et puis là, la Sous-Préfète que je voyais hier à la Préfecture, a proposé, puisque ce n'est pas encore attribué, au Préfet et au SGAR en particulier, de nous donner ce qu'on appelle la DSIL, 220 000 € plus ce que l'ADEME va aussi donner. On est dessus, donc l'ADEME, on devrait être autour de 100 000 €..

M. le Maire : La DSIL, si mes souvenirs sont bons, c'est la Dotation de Solidarité d'Investissement Local.

David CARLIER : Oui, qui avait été créée à l'époque pour relancer les chantiers en France. Et on est en plein dans la logique de l'Etat là-dessus. C'est-à-dire, que l'Etat, entre ses 520 000 €, les 150 000 € du CNC, je rappelle quand même que le CNC nous a attribué 150 000 €, ce qui est aussi une reconnaissance du projet, et les 100 000 € de l'ADEME, on sera, vous voyez, à une parité que l'on avait évoqué au début, 900, 900 et 900, et il y aura ensuite les 200 000 € du Muretain Agglo qui arriveront ensuite. Voilà, donc on est vraiment là aussi, y compris dans notre plan de financement, dans les temps. Est-ce qu'il y a des questions sur ce bâtiment ? Et si tout va bien, pour le calendrier, fin des travaux du bâtiment en tant que tel au mois d'avril 2023. Reprise de la place et des abords, donc la rue, la place, etc... à partir de mai 2023, pour une ouverture du site en septembre pour les espaces publics et en octobre pour l'ouverture de la saison culturelle, si tout va bien. Donc on sera, Monsieur le Maire, bien compris dans les 70 ou 75 % de financements que vous aviez souhaité au lancement du projet.

Pérennisation des espaces publics au niveau des écoles + Réfection des trottoirs chemin Cailhabat entre le pont de l'Ayguière et le chemin du Turroc

David CARLIER : Sur les travaux, deux choses qui ne figurent pas là mais je le dis parce qu'on n'aura peut-être pas le temps d'en parler au prochain conseil municipal, il y a la pérennisation des espaces publics au niveau des écoles. Donc, vous avez vu qu'on a mis en place pendant un an, ce système provisoire avec des sens de circulation, etc... mais c'était provisoire. Là ça va être pérennisé. En particulier, on s'est rendu compte qu'il y avait des gens qui franchissaient encore la ligne blanche pour aller se garer en face. Donc il va y avoir un aménagement en dur, pour éviter qu'il y ait encore des gens qui, malgré les panneaux, malgré la ligne, vont se garer comme ça. Et puis, autre travaux importants qui sont demandés et sur lesquels Monsieur le Maire s'était engagé il y a quelques temps déjà, c'est la réfection des trottoirs du chemin de Cailhabat, entre le pont de l'Ayguière et le chemin de Turroc. Puisque ça avait déjà été fait entre le Turroc et le Poëlon et l'autre partie va être faite aussi, donc en septembre. On ne va pas faire les travaux tout de suite pour ne pas tout bloquer dans la commune, sinon ça va devenir compliqué, on ne pourra plus circuler. C'est donc pour septembre, on vous présentera aussi le projet à ce moment-là.

M. le Maire : Merci pour cette présentation. Avant de passer la parole à Samuel MINEO pour la fête, deux mots au niveau sécurité sur l'installation, vous le savez, on en avait parlé, d'un système de vidéo-protection au niveau de la commune.

Sécurité : La Collectivité a lancé une consultation en novembre 2021 ayant pour objet la fourniture et l'installation d'un système de vidéo-protection à Labarthe-sur-Lèze.

Les prestations donneront lieu à un marché unique.

La consultation a été lancée en procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123 du code de la commande publique de 2019.

Le marché a été attribué et notifié à l'entreprise INEO INFRACOM pour un montant 135 440,00 € HT.

M. le Maire : C'est un dossier qui a été suivi par Madame JUIN-PENSEC. A l'heure actuelle, il y a eu une consultation avec une procédure adaptée. Cette consultation a permis d'attribuer le marché à INEO INFRACOM pour un montant de 135 440 € HT. Donc là maintenant, le marché a été signé, la société doit voir tout ce qu'il y a au niveau des travaux à faire, puisqu'il y a du filaire à implanter, voir aussi le terminal et donc je pense que d'ici la fin de l'année, on aura commencé à avoir une vidéo-protection en

service sur la commune. On a travaillé, notamment Michelle JUIN-PENSEC, avec des spécialistes de la gendarmerie parce que dans la vidéo-protection, il y a deux volets, la protection intra-muros de la commune, c'est-à-dire à proprement dit des bâtiments communaux, des places, etc... et une autre vidéo-protection qui sert à la fois à la commune, la police municipale mais aussi à la gendarmerie, pour voir les flux de véhicules et les numéros et certains personnages qui sont au niveau des cambriolages notamment. On a une information entre les communes qui se fait. Pour vous dire, par exemple, les réseaux de cambriolage, ils partent de Paris et puis 5 jours après, ils sont en Espagne. Donc, il faut aller vite dans la traçabilité de tous ces véhicules qui traversent. Voilà, je ne vous en dis pas plus, mais vous avez compris. Oui, Monsieur LAMPE ?

Jérémy LAMPE : Une question, oui. Comme la consultation a été faite en procédure adaptée puisqu'on est dans les seuils, en revanche du coup, à titre informatif, combien de sociétés avaient répondu à la consultation ?

M. le Maire : Trois.

Jérémy LAMPE : Et sur les ordres de prix ? Vous les avez en tête ?

M. le Maire : Si je me rappelle bien, c'était principalement sur les qualités de matériels. C'était plus là-dessus et le choix technique aussi.

Michelle JUIN-PENSEC : Oui, il y a le choix technique d'une part et puis on a choisi par rapport à nos besoins et à la possibilité d'étendre après. Voilà, c'est aussi ce qui a pesé pour la décision pour INEO.

Messieurs Guy GUIRAUD et Jean MASI rejoignent la séance successivement à 19h35 et 19h40.

Madame Sylvie POTTIEZ avait donné procuration à Monsieur Guy GUIRAUD.

Nouveau quorum :

Nombre de conseillers	En exercice	29
	Présents	23
	Procurations	5
	Absents	1
	Votants	28

M. le Maire : Si c'est bon pour ce sujet, je passe la parole à Samuel MINEO pour nous dire deux mots de comment vous avez vu l'organisation de la fête cette année.

Fête locale

Samuel MINEO : Alors pour la fête, on a pris en compte, en effet, les travaux qu'il y avait sur la place Macary. Ce qui nous a contraints à rencontrer les forains pour leur présenter, pour cette année et pour l'année prochaine, le nouvel emplacement qui va se faire sur la place François Fournil. On fermera l'avenue du Lauragais, à peu près du rond-point de la rue Lucie Aubrac jusqu'à peu près aux commerces d'Hanaé, alors pas devant les commerces, avant, et une partie de la rue des Genêts. Selon la date de fin des travaux de la place Macary, on pourrait peut-être, potentiellement, utiliser une partie de la place Macary. Sauf que, les gros manèges ne pourront pas s'y installer. Comme vous l'avez vu, aujourd'hui, on a sécurisé l'entrée de la place Macary par rapport aux poids lourds et aux gros engins, donc voilà, les gros manèges se situeront sur la place François Fournil. Il n'y aura que les petits métiers, et ça, ça reste à déterminer par rapport à la fin des travaux de la place Macary. Ça c'est pour cette année. Pour l'année prochaine, on verra selon la fin des travaux aussi de l'Astrolab, parce qu'après on veut recentrer la fête locale sur le cœur de ville de Labarthe. Mais ça, ça reste à étudier. Il n'y a rien de sûr, c'est à discuter aussi avec les forains. Voilà pour la fête locale.

M. le Maire demande à Mme SPERANZA si cette réponse lui convient. Mme SPERANZA répond par l'affirmative.

M. le Maire poursuit l'ordre du jour du conseil municipal.

DELIBERATIONS

❖ FINANCES

➤ D24-2022

Garantie d'emprunt pour l'acquisition de 11 logements collectifs situés dans la résidence Madison, 39 avenue du Lauragais à Labarthe-sur-Lèze

Rapporteur : Yves CADAS, Maire

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n° 129447 en annexe signé entre : PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE HLM ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,

Considérant la demande de garantie du prêt n°129447 à 50% par la commune de Labarthe-sur-Lèze et à 50% par le Muretain Agglo, formulée par PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE HLM,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les dispositions suivantes :

Article 1 :

L'assemblée délibérante accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 891 882 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du prêt n°129447 constitué de 6 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 445 941 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe (annexe 1) et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix par 26 pour et 2 contre (MM. CHADOURNE et BONNAFOUS), décide :

- **D'APPROUVER** les dispositions proposées,
- **D'HABILITER** le Maire, ou son représentant, à prendre toute disposition nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

❖ RESSOURCES HUMAINES

➤ **D25-2022**

Recrutement de contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Rapporteur : Yves CADAS, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité à savoir un surcroît d'activité au sein des services techniques (entretien des espaces verts, mise en place des manifestations etc...) pendant la période estivale (du 1^{er} juin au 30 septembre 2022) et un surcroît d'activité dans les services urbanisme et finances/comptabilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** le recrutement, au maximum, de l'équivalent de trois agents contractuels dans le grade d'adjoint technique (catégorie C) à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 4 mois, allant du 1er juin au 30 septembre 2022 inclus,
- **D'AUTORISER** le recrutement d'un agent dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C) à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au sein du service urbanisme pour une période de 6 mois maximum,
- **D'AUTORISER** le recrutement d'un agent dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C) à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au sein du service finances/comptabilité pour une période de 6 mois maximum,
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

❖ **INTERCOMMUNALITE**

➤ **D26-2022**

Attributions de compensation provisoires 2022 versées au Muretain Agglo

Rapporteur : Yves CADAS, Maire

Vu l'arrêté préfectoral du 08 septembre 2020 actant les statuts du Muretain Agglo ;

Vu les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;

Vu la délibération n°2021.144 approuvant le montant des attributions de compensation 2021 définitives ;

Vu les dispositions du 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI qui prévoient la possibilité, par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres intéressées, d'imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement ;

Vu la délibération n°2022.015 du 15 mars 2022 de la communauté d'agglomération le Muretain Agglo portant Attributions de compensation provisoires pour 2022 ;

Sur proposition du Maire il est proposé de fixer les attributions de compensation provisoires 2022 comme suit :

- 232 844 € en attribution de compensation provisoire de fonctionnement (la commune est contributrice)

- 197 416 € en attribution de compensation provisoire d'investissement (la commune est contributrice)

Considérant enfin que les crédits nécessaires ont été ouverts au Budget Primitif 2022 de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le montant des attributions de compensation provisoires 2022 en fonctionnement et en investissement telles qu'indiquées ci-dessus,
- **D'HABILITER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à l'effet de signer toutes pièces ou à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

➤ **D27-2022**

SIVOM-SAGe – Modifications statutaires

Rapporteur : Yves CADAS, Maire

Monsieur le Maire donne lecture à l'organe délibérant de la délibération 14/2022 du 14 mars 2022, du SIVOM Saurune Ariège Garonne (SAG^e) par laquelle, le syndicat :

- Etend le périmètre d'intervention du SIVOM SAG^e pour la compétence Eau potable et pour la CA Le Muretain Agglo aux communes suivantes : Bonrepos-sur-Aussonnelle, Bragayrac, Empeaux, Fonsorbes, Labastidette, Lamasquère, Lavernose-Lacasse, Le Fauga, Sabonnères, Saiguède, Saint-Clar-de-Rivière, Saint-Hilaire, Saint-Lys et Saint-Thomas, étant précisé que cette compétence « eau potable » recouvre les trois missions de production, transport et stockage et distribution et de modifier en conséquence l'article 3-a) des statuts (procédure de l'article L 5211-20 du CGCT) ;
- Habilite le Président, ou à défaut son représentant, à prendre toutes les mesures et à signer toutes les pièces afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- Approuve les statuts du SIVOM SAG^e ainsi modifiés et annexés (annexe 2).

Après lecture des statuts modifiés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** l'extension du périmètre d'intervention du SIVOM SAG^e pour la compétence Eau potable, pour la CA Le Muretain Agglo aux communes suivantes : Bonrepos-sur-Aussonnelle, Bragayrac, Empeaux, Fonsorbes, Labastidette, Lamasquère, Lavernose-Lacasse, Le Fauga, Sabonnères, Saiguède, Saint-Clar-de-Rivière, Saint-Hilaire, Saint-Lys et Saint-Thomas, étant précisé que cette compétence « eau potable » recouvre les trois missions de production, transport et stockage et distribution et de modifier en conséquence l'article 3-a) des statuts (procédure de l'article L 5211-20 du CGCT) ;
- **D'APPROUVER** les statuts du SIVOM SAG^e ainsi modifiés et annexés.

➤ **D28-2022**

Adhésion au groupement de commandes porté par le SDEHG pour l'achat d'électricité

Rapporteur : Yves CADAS, Maire

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu le Code de la Commande publique notamment son article 1111-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les puissances supérieures à 36 KVA ont été supprimés depuis le 1er janvier 2016,

Considérant que les tarifs règlementés de vente d'électricité pour les puissances inférieures ou égales à 36 KVA ont été supprimés pour les collectivités, employant plus de 10 personnes et dont la dotation globale de fonctionnement et les recettes des taxes et impôts locaux dépassent 2 millions d'euros, **depuis le 1er janvier 2021,**

Considérant que le regroupement des acheteurs publics d'électricité est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur budget d'énergie,

Considérant que le SDEHG actualise son groupement de commandes pour l'achat d'électricité auquel les collectivités et établissements publics du département peuvent être membres,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité jointe en annexe (annexe 3),

Jérémy LAMPE : Cela paraît plutôt intéressant l'ayant lu, puisqu'il y a une certaine souplesse effectivement pour pouvoir en sortir quand on le souhaite et puis le SDEHG prend en charge tous les frais inhérents à la recherche de fournisseurs. J'avais juste une question. Jusqu'à ce moment-là, est-ce qu'il y avait eu un travail de fait justement, sur les fournisseurs, hormis le groupement pour le tarif supérieur, les 36 ? Et pour le tarif bleu, est-ce qu'une recherche avait été faite ?

M. le Maire : Oui, on avait déjà plusieurs fois, alors il n'était pas encore arrivé, je me tourne vers le DGS, mais dans les contrats en cours, il avait été négocié sur l'ensemble des contrats de la commune, plusieurs fois. Et là, on peut espérer que le volume étant plus important, on puisse avoir des contrats plus intéressants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ADHERER** au groupement de commandes et d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion,
- **D'AUTORISER** le représentant du SDEHG, coordonnateur du groupement, à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité.

❖ AMENAGEMENT

➤ D29-2022

Dénomination de voies et espaces publics

Rapporteur : Isabelle SEYTEL, adjointe à l'urbanisme, transition écologique et gestion de l'eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2213-28 ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales et principalement à caractère de rue ou de place publique est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la création du lotissement « Le Clos des Fleurs ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, de la Poste, d'identifier clairement les adresses des parcelles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer pour la dénomination « Impasse des Fleurs » concernant la voie desservant ce lotissement.

Considérant, l'intérêt culturel et communal que présente la dénomination de la nouvelle Allée des jeux sise Chemin des Ecoles et donnant sur l'esplanade Abbé Pierre et l'Allée du Petit Bois.

Il est proposé de rendre hommage à l'ancienne avocate, députée et figure du féminisme Gisèle HALIMI, décédée le 28 juillet 2020.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer pour la dénomination « Allée des jeux Gisèle HALIMI ».

Marie-Line SPERANZA : Par rapport à l'allée des jeux Gisèle HALIMI, il y a une communication sur les réseaux au mois d'avril et au mois de mai, et on prend là le nom de cette place. Donc, quel est l'intérêt

aujourd'hui de le mettre aux votes ? C'est limite méprisant pour le conseil municipal je trouve, puisque ça a déjà été mis en place et en plus c'est visible de tous.

Isabelle SEYTEL : Le nom de la place n'est effectif que par le vote du conseil municipal. Même si ça a été mis avant ou communiqué avant, la délibération ne peut être activée que par le conseil municipal. C'est une obligation. J'entends ce que vous dites mais voilà, c'est ce qui est mis en préambule dans la délibération.

Marie-Line SPERANZA : Le choix a été fait de placer ce nom-là sans la consultation du conseil municipal au final, puisqu'on le fait aujourd'hui.

M. le Maire : C'est une régularisation, c'est vrai qu'on peut admettre, vous avez raison, qu'on a été un peu vite en la matière et qu'on aurait pu le faire dans le bon sens, vous avez raison.

Stéphane CHADOURNE : Pour moi, ce qui s'annonce sur les réseaux sociaux, n'a aucune valeur donc je ne vois pas l'incidence que pourrait avoir quelques annonces soient faites par le biais des réseaux sociaux, qu'elles soient sur tel ou tel compte, la seule importance, c'est ce qui se passe au conseil municipal donc, bon, voilà. Après, il y a aussi des réseaux par voie de presse, des journaux de presse, des journaux officiels de presse qui peuvent peut-être avoir de l'importance, mais pour moi, ce qui se passe sur les réseaux sociaux, c'est une parenthèse. Par rapport à la dénomination des voies, je l'ai déjà dit, je trouve qu'il est quand même dommage qu'on ne fasse pas référence dans les noms des rues à Labarthe-sur-Lèze, de grands noms de notre région, grands noms par leur action culturelle, politique, historique, etc.... et à chaque fois, on se retrouve... alors, avec des noms absolument insipides, comme l'impasse des Fleurs, il doit peut-être y en avoir 10 millions en France, bon, pourquoi pas. Bien que je respecte énormément Madame HALIMI, et en plus je trouve que ce n'est pas tellement reconnaître la valeur de l'importance qu'ont eu dans l'histoire de France les actions de Gisèle HALIMI de lui donner juste une petite allée des jeux. Voilà. J'aurais aimé aussi qu'on trouve quelquefois des noms, mais aussi féminins qui existent de notre région, qui auraient aussi de l'intérêt certainement pour les habitants. Qu'ils soient d'ici, originaires de Labarthe ou de la région et aussi, surtout, pour les gens qui ont adopté notre région et qui sont toujours très friands de connaître son histoire et sa culture.

M. le Maire : Je peux te répondre, avant de passer la parole à Madame AUDOUY, que rien ne t'empêche aussi de faire des propositions pour le futur, des nouvelles voies.

Stéphane CHADOURNE : Moi j'aurais été partie prenante de vous donner des noms mais moi je ne regarde pas les réseaux sociaux donc apparemment, je ne pouvais pas être au courant de ce qui se tramait autour de cette affaire-là. Mais par contre, s'il y a une communication qui est faite aux élus, et en leur demandant une participation, je le ferais avec plaisir. Si je suis prévenu suffisamment tôt.

Muriel AUDOUY : Oui, par rapport à ce que tu dis, tu en avais déjà parlé il y a quelques temps, notamment de mettre en valeur les personnes d'Occitanie ou locales, et lors d'un précédent conseil municipal, c'est vrai que je me souviens qu'il avait été dit qu'effectivement, tout le monde pouvait faire des propositions puisqu'il y aura, de toute façon, toujours des rues à nommer. Et par rapport donc, je reviens à ce que tu avais dit sur des personnes locales, ça ne sera pas pour tout de suite, mais moi, j'ai proposé le nom de Rosine DE PEYRE. Parce qu'effectivement, c'est quelqu'un qui est d'une extrême importance dans la région, qui n'est pas de très loin puisqu'elle vient quand même des bords de Lèze en remontant, et que je crois que c'est important, effectivement de la mettre à l'honneur sur la commune. Donc c'est un nom que j'ai déjà soumis. Une très très grande dame. Voilà, peut-être qu'on pourra en parler plus longuement le jour où son nom sera attribué à un lieu sur Labarthe.

Stéphane CHADOURNE : On nous demande de délibérer sur des noms, mais bon, il est évident que ce n'est pas le conseil municipal qui a choisi ou discuté sur ce nom, c'est bien le groupe majoritaire. Alors, pour proposer des noms, c'est très compliqué.

M. le Maire : Stéphane, je vais te rappeler un temps où ça ne passait même pas en conseil municipal.

David CARLIER : Sur la méthode, Monsieur CHADOURNE n'a pas forcément tort. Après tout, cela concerne tous les labarthais lorsqu'on donne des noms à des artères, à des rues, etc.... Quand même, on a fait valider, alors tout le monde n'a pas voté, mais on a fait valider en conseil municipal, je crois en septembre, de mémoire, deux principes qui étaient, on arrête un peu, et vous avez raison avec les noms insipides, rue des fleurs, rue des rosiers, rue des rossignols, etc.... là c'était un coup parti je crois, n'est-ce pas Isabelle ? C'était le lotisseur qui avait déjà lancé les choses et on ne voulait pas trop revenir dessus, les numéros avaient déjà été attribués. Alors, d'ailleurs je voudrais faire une incise là-dessus, un des grands principes qu'on avait voté, et c'était assez unanime dans cette assemblée, c'est de dire qu'il y a un retard dans les dénominations de rues sur la féminisation des noms de rues. Vous l'avez remarqué, depuis le début de ce mandat, nous avons attribué 80 % de ce qu'on a pu attribuer, ce n'est pas énorme finalement, le nom de femmes. C'est le cas de Gisèle HALIMI, c'est le cas d'Anne SYLVESTRE, alors l'aire de jeux, c'est Anne SYLVESTRE, c'est l'allée qui s'appelle Gisèle HALIMI. Et il y a aussi, c'est une personnalité locale, puisque le petit square qui va être ouvert sur l'avenue du Lauragais a pris le nom d'Annie BERAIL. Voilà, donc c'est d'abord des femmes, à 80 %, c'est un choix qui avait été délibéré et

nous aussi, en tant que groupe majoritaire, il faut bien qu'on assume aussi d'être une équipe qui a des valeurs de gauche et donc vous allez voir que la plupart des personnalités que nous choisissons pour nos noms de rues, ce sont des personnalités qui ont milité, qui ont fait des choix dans leur vie, qui sont conformes à nos valeurs. Madame HALIMI était une féministe, députée socialiste, qui s'est battue pour le droit à l'avortement à une époque où ce n'était pas simple, c'était une grande avocate. C'est le cas d'Anne SYLVESTRE aussi, qui était une chanteuse poétesse engagée. Ce qui n'exclut pas, par contre, sur la méthode, ça on peut en parler, qu'il y ait une commission sur la dénomination des rues et des bâtiments publics. Voilà. Si pardon, l'incise que je voulais faire par rapport au Clos des Fleurs, Isabelle, je me permets de le signaler parce que j'ai vu ça, on m'a montré l'autre jour sur Facebook un truc, où une dame, une riveraine de ce lotissement, se plaignait qu'il y avait eu des arbres centenaires qui avaient été rasés pour faire des maisons. Alors, ils n'étaient pas centenaires, ils avaient 60 ans, mais sachez que la mairie n'a pas donné son autorisation, que le permis de construire initial devait conserver les arbres et je vous rappelle que c'est une des raisons pour laquelle vous avez voté la protection fonctionnelle à Isabelle SEYTEL et moi-même, puisque nous sommes en conflit avec le lotisseur qui a fait ce lotissement, entre autres pour cette raison d'abattage d'arbres contre le PC initial et surtout contre l'avis des élus. Voilà, je le dis aussi dans cette assemblée parce que je vois des choses des fois qui m'irritent parce que ce ne sont pas des choses que nous avons cautionnées. Et y compris sur ce nom du lotissement des Fleurs, c'est bien parce qu'on n'a pas eu vraiment le choix qu'on a dû le valider. On aurait donné un autre nom, nous, que le Clos des Fleurs.

Stéphane CHADOURNE : Un pied de nez justement à votre pote, là, votre copain promoteur apparemment, ça aurait été de nommer ... des las flores (rires).

David CARLIER : Je ne suis pas sûr que les habitants qui habitent cet endroit-là et qui ont déjà leurs adresses, EDF, que sais-je, abonnement à la Redoute ou je ne sais quoi, auraient été contents.

M. le Maire : Moi je pense aussi qu'il faudra former le facteur parce que « untes aquo ? » Miladiou...

Jérémie LAMPE : Je voulais revenir sur ce qu'a dit Madame SPERANZA, parce que bon, vous avez fait votre mea culpa donc, pourquoi pas, mais je trouve que ça reflète quand même pas mal les méthodes employées, c'est-à-dire qu'on met des panneaux en place, on fait des choix, on les communique et puis ensuite on les présente au conseil municipal. Alors c'est peut-être anecdotique puisqu'on parle d'un panneau et de choix, d'ailleurs on n'avait pas un meilleur choix pour Gisèle HALIMI, mais en revanche voilà, je reste un peu interloqué de la méthode face à une collectivité et aux élus que nous sommes tous.

M. le Maire : Si ça se cantonne aux noms des rues quand même, Jérémie, ce n'est pas trop grave. Sur le principe, je veux bien l'admettre mais bon, ce n'est pas trop grave.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE NOMMER** « Impasse des Fleurs » l'ensemble des rues du lotissement « Le Clos des Fleurs »,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de procéder à la numérotation des rues de ce lotissement,
- **DE NOMMER** « Allée des jeux Gisèle HALIMI » la nouvelle allée sise Chemin des Ecoles,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ D30-2022

Autorisation de signature d'une promesse de vente pour la parcelle AI 275

Rapporteur : Isabelle SEYTEL, adjointe à l'urbanisme

Vu l'avis des Domaines en date du 25 janvier 2022,

Le Maire indique que la commune mène une opération de renouvellement urbain située en cœur de ville avec la requalification d'un des deux stades de rugby situé actuellement sur la parcelle cadastrale AI 275. Elle s'inscrit pleinement dans le projet « cœur de ville », et fait l'objet d'une fiche action du contrat bourg centre signé avec la Région et le Muretain Agglo.

Dans le cadre de cette opération, la cession par la commune de cette parcelle à un opérateur privé permettra la construction de logements, notamment sociaux, et d'une résidence seniors dans un secteur stratégique, à proximité des équipements publics, des services et des commerces.

Dans le même temps, la commune déplacera cet équipement sportif au nord de la commune. Cet équipement sera adapté aux évolutions du club de rugby et fera partie intégrante d'un espace public arboré récréatif (parc boisé, parcours sportifs...). Situé entre le collège de Labarthe-sur-Lèze et le lycée de Pins-Justaret, il pourra également servir de pôle d'accompagnement sportif pour les activités scolaires et périscolaires. Ce nouveau complexe sportif aura une dimension supra-communale.

L'opération de renouvellement urbain en cœur de ville et l'opération de création de cet équipement sportif au nord de la commune sont concomitantes. La vente de la parcelle AI 275 permettant, en plus de son intérêt propre, de financer une partie du coût de la création de ce nouvel équipement sportif.

On densifie le cœur de ville, en cohérence avec l'exigence d'une nécessaire transition écologique, et on crée un équipement sportif adapté au fonctionnement actuel et futur du club de rugby en lui ouvrant la possibilité de se développer.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une promesse de vente relative à la parcelle AI 275, avec l'opérateur GREEN CITY IMMOBILIER, à hauteur de 2 800 000 €, frais notariés à la charge de l'acheteur.

Stéphane CHADOURNE : J'ai une question qui est un peu annexe mais je la pose quand même. Vous avez décidé de mettre les terrains de rugby là-bas au nord. Bon, ok, moi je ne les aurais jamais mis là, mais ce n'est pas grave, ça sera là. Par contre, on a vu tout à l'heure qu'on faisait des travaux importants de voirie sur le Plantaurel, etc... Est-ce que dans le cadre de ces futures implantations des terrains de sport au nord, là-bas, où en est-on des cheminements piétons protégés, piétonniers, pour accéder à ces terrains de rugby ? Et qui en plus seraient, et vous en parlez un peu là, seraient très très appropriés pour se diriger de Labarthe vers le lycée. Bien mieux que les gamins que je vois tous les jours au bord de la route du Plantaurel. Voilà. Est-ce qu'on va avancer, pour une fois, en concomitance avec ce projet de terrain de rugby pour avoir un cheminement efficace et protégé ?

David CARLIER : Alors oui, vous avez raison, bien-sûr, on est tout à fait d'accord et en phase avec vous. L'équipe municipale a cet objectif en tête, alors, il y a deux choses. Vous le savez, il y a d'abord les cheminements protégés via Gabachou, donc qui passe derrière. Et l'idée, c'est de les prolonger. Ils vont jusqu'au collège. En fait, les terrains de rugby seront accessibles des deux côtés, depuis le Plantaurel et depuis l'arrière où il y a la poursuite du chemin de Gabachou. Il serait prolongé, ça obligerait à mettre une petite passerelle sur le ruisseau, mais c'est prévu dans le projet. A terme, et c'était un projet qu'avait d'ailleurs tracé, entre guillemets, notre ancien collègue Jean-Noël LASSERRE, qui passait par derrière, un projet cyclable, pour rejoindre la gare. L'idée étant de suivre ce projet tel qu'il avait été défini à l'époque dans le plan qu'avait fait Jean-Noël LASSERRE et Bernard BERJEAUD, qui avaient fait tous les deux ce projet. Pour ce qui est du Plantaurel en tant que tel, la partie la plus visible, on va dire, non pas que celle qu'on veut faire ne soit pas utile, ce n'est pas parce qu'elle n'est pas visible qu'elle n'est pas utile, puisqu'aujourd'hui aussi, les collégiens passent par là. La partie Plantaurel, on a obtenu de la part du Conseil Départemental, la prolongation du REV. Je ne sais pas si tout le monde sait ce que sont les REV, ce sont les Réseaux Express Vélo, que le Département paye à 100 % et qui relient un certain nombre de commune vers la métropole et au-delà. Et le REV 8, je crois, ou le REV 7, devait s'arrêter à la gare de Pins-Justaret, Portet, Pinsaguel, Roquettes, et gare de Pins-Justaret. Nous avons obtenu, là, l'Agglo, dans le cadre de notre schéma cyclable, que le Conseil Départemental poursuive ce REV jusqu'au collège. Donc c'est une raison aussi pour laquelle l'Agglo n'a pas privilégié tout de suite cet axe-là dans les travaux. On a privilégié l'axe dont je vous parlais en début de réunion, Labarthe-Muret, qui rejoint d'ailleurs un REV au niveau de l'avenue de l'Europe, qui est le REV 4 qui va ensuite vers Fonsorbes et Colomiers. Donc le Département devant réaliser les travaux jusqu'au collège, cela ne servait à rien de commencer, nous, les travaux. Néanmoins, nous avons pris rang, nous en parlerons dans un autre conseil puisqu'on va requalifier aussi le chemin des Agriès, le projet est en cours, l'étude, l'idée étant qu'on prenne rang auprès des concessionnaires pour enterrer les réseaux. Vous avez vu qu'on a encore des réseaux aériens, vous connaissez le secteur, entre le rond-point du collège grosso modo et les futurs stades. Donc on a prévu d'enterrer les réseaux à cet endroit-là, grosso modo jusqu'après l'entrée du chemin du Marchand et de faciliter ainsi l'arrivée de ce REV. Restera ensuite, mais c'est un autre sujet un peu plus complexe, de connecter ce REV qui passerait le long de la route du Plantaurel jusqu'au collège, gare, collège, et le relier jusqu'à Pins-Justaret pour aller vers le lycée, vers ce champ qui est à l'angle, sur la commune de Labarthe pour partie essentielle. Mais ça c'est une discussion que l'on a depuis 2020, depuis qu'on a été réélus, avec la commune de Pins-Justaret, qui n'a pas fait à ce jour, pour plein de raisons, la réalisation d'une piste cyclable une de leurs priorités. Et puis ils estiment que c'est à nous à le payer puisque c'est pour amener les gens de Labarthe au lycée. Donc voilà, on est en discussion.

M. le Maire : Pour compléter aussi, je sais que c'est un sujet qui coûte cher mais dont on parle peu, au niveau de l'assainissement, j'ai obtenu que soit mis à l'étude, cette année, le réseau qui va relier les Agriès à la Plaine des Jeux par le chemin du Marchand. Il y en a quand même pour à peu près 1 million d'euros de travaux. Donc les études sont menées cette année et la réalisation l'année prochaine. Ce qui permettra aussi, une fois que l'assainissement sera fait, de pouvoir envisager des urbanisations différentes, notamment chemin du Marchand.

David CARLIER : Il faudra bien le requalifier un jour ce chemin du Marchand.

M. le Maire : Oui, il faudra.

Stéphane CHADOURNE : J'ai une autre question. La parcelle là va donc être vendue, où actuellement il y a des activités sportives. Vous avez une idée de comment va se gérer le planning ? J'imagine qu'ils ne vont pas attaquer les travaux tant que le nord, enfin le stade au nord, je ne sais pas comment vous l'appellerez, nous en reparlerons j'espère, si on doit lui donner un nom...

M. le Maire : La Plaine des Jeux déjà ça s'appelle. Mais en patois, en occitan pardon, je ne sais pas comment ça se dit.

Isabelle SEYTEL : Juste, dans les quatre décisions de cette délibération, il est proposé aussi que la promesse de vente intègre des délais suffisants pour procéder à la désaffectation et au déclassement de la parcelle actuellement occupée. C'est le temps justement pour que ce planning soit intégré.

Stéphane CHADOURNE : Délai suffisant, ok, mais vous avez une idée à peu près, actuellement, d'un agenda ? Pour info ?

M. le Maire : A l'heure actuelle on est calé sur une Plaine des Jeux qui pourrait être livrée fin de l'année prochaine, 2023, et donc à la suite de ça pourrait commencer l'autre opération. Ce sont deux opérations qui ne peuvent pas se faire l'une sur l'autre. Donc ça aussi c'est inclus dans la promesse de vente pour savoir à quel moment le promoteur va commencer à nous payer. Ça aussi, au-delà du planning, ça nous intéresse.

Jérémie LAMPE : Une question sur le projet de déplacement des terrains de rugby. Alors il y a effectivement un besoin d'amélioration des équipements, ça c'est une certitude, après le choix de les déplacer au nord, de se séparer de ces terrains verts en cœur de ville pour le densifier, sous couvert de la transition écologique, ça c'est un choix. J'avais deux questions sur le projet en lui-même. Le projet qui est présenté par GREEN CITY. On parle d'une résidence seniors et de résidence de logements dont du logement social...

M. le Maire : Non, non, résidence seniors uniquement.

Jérémie LAMPE : « Construction de logements notamment sociaux » !

M. le Maire : C'est la résidence senior qui porte le logement social.

Jérémie LAMPE : Ce n'est pas dit comme ça si on relit la phrase : « Un opérateur privé permettant la construction de logements notamment sociaux et d'une résidence seniors ». Bon. Donc j'avais une question sur la hauteur, sur les étages des immeubles qui seront construits. Et deuxième question, est-ce qu'en termes d'urbanisation et par rapport à ce que propose le promoteur, est-ce qu'il n'y a pas une gêne possible dans le développement ou dans les plans qui ont été faits, de la proximité de la zone inondable qui est à la limite du terrain de rugby qui est en zone de restriction ?

M. le Maire : Pour la hauteur, Isabelle, tu veux répondre ? C'est R2, R+3

David CARLIER : Non, c'est R2, R+1.

M. le Maire : R2, R1, oui, je me trompe.

Isabelle SEYTEL : Alors il y aura aussi quelques maisons R+1 pour l'information. Il y a du R+1 et R+2.

M. le Maire : Après sur la proximité, la bande dont tu fais état, là, c'est la bande qui est le long de l'Ayguière qui ne fait que quelques mètres. Sur le terrain de rugby, il n'y a jamais eu d'eau. Je voudrais quand même rappeler que le choix de ces terrains a été un peu conditionné. Il faut se rappeler qu'on nous a fait cadeau de plusieurs hectares de terrain. Que Monsieur GUILLAUMOTTE, paix à son âme, nous en a fait cadeau. Et il nous a fait un deuxième cadeau quand il nous a dit que finalement il aimerait bien vendre à la commune pour 630 000 € je crois, ou 640 000 €, la maison existante avec tout le terrain

autour et 5 hectares. Je crois que quand on a une réserve foncière comme ça, la commune peut l'exploiter. Il me semble ou alors on va acheter du terrain à 80 €/m² et garder le reste pour l'agriculteur.

Muriel GRABIE : Et c'est pour ça que le stade, il faudrait qu'il porte son nom aussi. Ça serait bien.

M. le Maire : Oui, je suis d'accord avec vous. Ça serait bien, à un moment donné, de penser à lui rendre hommage.

David CARLIER : En complément de la question de Monsieur LAMPE, sur le projet, je ne parle pas du déplacement en tant que tel, je parle des stades actuels. Si vous avez lu notre PLU, ça figure sous forme d'OAP donc on est conditionné par cette OAP. L'OAP prend donc en compte tout un tas d'aspects réglementaires, dont la question des inondations, dont la question du respect des hauteurs, tout est dans le PLU et ça a fait l'objet surtout, on peut le dire Monsieur le Maire, de discussions intenses avec les services de l'Etat, avec la DDT, avec un certain nombre de discussions. Voilà c'est un projet au long cours, comme on dit, qui fait que c'est un projet qui est très encadré, extrêmement encadré. On a fait le choix aussi, par ailleurs, que la partie sociale soit totalement absorbée par la résidence seniors, que les autres logements ne seront pas en social pour deux raisons. D'abord, nous serons en proximité de logements 100 % social avec les immeubles de la Poste et les immeubles du Petit Bois, il ne fallait donc pas rajouter du social. Et pour ce qui est de la question de la résidence seniors, c'est quand même un équipement qui répond à un besoin, ce n'est pas une lubie. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, vous le voyez avec tout ce qu'on a comme discussions sur le montant des retraites, sur les difficultés qu'ont les seniors à se loger, il nous a paru important que cette résidence soit vraiment seniors, qu'elle soit vraiment sociale. C'est-à-dire que, grosso modo, ça reste à déterminer mais on sera plutôt sur des loyers autour de 900 €. Donc on reste réellement dans des choses accessibles pour les seniors, qui quand même aujourd'hui ont des petites retraites, etc... Et, je le précise aussi, c'est une résidence qui a vocation à se trouver, à cet endroit-là, en cœur de ville, donc c'est une volonté politique, en proximité des écoles, en proximité du futur centre de loisirs, ce qui permet aussi, au-delà de la mixité sociale, une mixité intergénérationnelle. Que les seniors puissent être avec les plus jeunes, avec les enfants, etc... Je crois qu'il y a là, quelque chose d'important, que notre collègue Nathalie FABRE a défendu, et puis l'idée aussi, c'est qu'il y aura la future place publique, l'Astrolab avec un cinéma, etc... où les gens pourront se retrouver, et y compris les seniors qui n'ont pas d'autres moyens pour se cultiver que de rester dans un secteur proche.

Guy BONNAFOUS : L'implantation de la salle des seniors, elle sera de quel côté ? Côté terrain de pétanque ?

M. le Maire : Non, pas côté pétanque.

Guy BONNAFOUS : D'accord, parce qu'il y a eu des bruits comme quoi ça allait être côté des terrains de pétanque, je ne sais pas s'ils se seraient bien reposés.

David CARLIER : Cela dit, les seniors peuvent aussi jouer à la pétanque avec vous et adhérer au club. (Rires de Monsieur BONNAFOUS). Élément important qu'on a oublié c'est que dans cette opération, il y a au cœur de l'opération, de cette OAP, ça figure dans le PLU, il y a un très grand parc public. Ce que Monsieur LAMPE disait tout à l'heure, au nom de l'écologie, oui, mais des terrains de rugby, ça n'a jamais été, dans les polémiques qu'on a pu voir ces dernières années, des espaces verts. Ça n'a jamais été un espace ouvert au public. C'est un terrain qui est utilisé par des gens qui font du rugby, point, ni plus ni moins. Donc ce n'est pas quelque chose qui est utilisé par tout le monde. Là, avec cette opération, il y aura en plein cœur de ville, en lien avec le petit bois qui est d'ailleurs au passage, je n'en ai pas parlé tout à l'heure, on le réaménage avec des bancs, des tables de pique-nique, etc... Il y aura un cœur de ville relié à la promenade de l'Ayguière, avec la passerelle qu'on vient de faire, avec toutes les plantations qu'on a faites, il y aura un parc public. Et donc en fait, tout comme l'opération dont on a parlé en cœur de ville avec le square Annie BERAIL, nous rendons des espaces publics, des espaces naturels aux labarthais dont ils ne profitaient pas. Les terrains de rugby, pardon, ça restait des équipements de rugby. Et là, au contraire, on va donner un nouvel espace de promenade, de détente et de verdure aux labarthais.

Guy BONNAFOUS : C'était normal que le sport soit au centre du village aussi quand même parce que là, vous êtes allés nous mettre les terrains de rugby là-bas, ceux qui y allaient à pied, ils étaient bien. Maintenant, il va falloir qu'ils prennent la voiture ou le vélo...

David CARLIER : Le vélo, c'est du sport le vélo. En vrai quand même, sans polémiquer, ce n'est pas une polémique mais en vrai, c'était une anomalie. Il n'y a aucune commune qui a des terrains de rugby en centre-ville. Au passage, on a régulièrement des gens en proximité qui nous écrivent, qui appellent la mairie, qui interpellent le maire ou la police municipale sur le fait, et c'est bien normal, que vous avez, le soir, parfois, des moments festifs avec les gens du rugby. Mais au-delà de ça, de toute façon, au-delà de la gêne, etc... et c'est purement pragmatique, il était impossible, n'est-ce pas Monsieur le Maire, de conserver au même endroit, trois terrains de rugby. Il n'y avait pas la place.

M. le Maire : Moi quand même, ça me fait sourire cette remarque parce que vous pouvez y passer le soir, et vous allez voir le nombre de voitures qu'il y a, donc les rugbymen ils ne viennent pas en galopant.

David CARLIER : Et garés partout sur les trottoirs...

M. le Maire : Ils font comme tout le monde, ils viennent avec leur voiture, ils amènent leur sac de sport, leur ballon...

Guy BONNAFOUS : Je ne vous ai pas dit les rugbymen, Monsieur le Maire, c'est les spectateurs qui peuvent venir les voir.

M. le Maire : Oui, bien-sûr. Mais enfin, en règle générale, les gens viennent en voiture, malheureusement, on peut le déplorer, mais ils viennent en voiture, moi le premier.

Muriel AUDOUY : Je voulais juste, rapidement, revenir sur la notion de résidence senioriale parce que le prix de 900 € ce n'est pas un prix très cher compte tenu qu'une résidence senioriale ce n'est pas simplement des appartements, c'est une structure avec des équipements, avec du personnel à disposition même si les personnes sont dans des logements autonomes et en plus, comme c'est social, ça permet d'accéder à des aides au logement. Donc c'est vrai que si on prend en compte tout ça, les services à la personne, les équipements et les aides qui sont possibles, c'est un prix qui est tout à fait correct au regard de ce qui peut se pratiquer d'une manière générale.

M. le Maire : Tu as raison de le souligner parce qu'effectivement, quand on nous disait à l'époque, quand il y a eu la loi ALUR et la loi SRU qui sont arrivées, on nous a reproché de faire du logement tout court. Mais le logement, on s'aperçoit maintenant, si on fait le bilan, bon il y a du logement social avec des gens qui viennent d'autres communes ou de Toulouse, mais on a aussi beaucoup de logements qui sont occupés par des parents de gens qui sont plus jeunes, et qui ont des maisons. C'est ça aussi le logement social. C'est permettre à des gens qui vieillissent d'être près de leurs proches tout en ayant un environnement adapté à leur nouvelle condition.

Muriel AUDOUY : Pour le logement social, on va dire qu'à peu près 80 % des personnes peuvent y accéder compte tenu des plafonds qui existent donc c'est vrai qu'il faut aussi tordre le cou, je crois, aux représentations que l'on a du logement social. Je crois que c'est important de le dire aussi.

M. le Maire : C'est pour ça que j'ai souvent appelé du locatif, le locatif dans son ensemble.

Jean-Jacques MARTINEZ : Une remarque technique et écologique, contrairement à ce que l'on pense, les nouveaux logements sociaux qui sont construits, on applique les nouvelles réglementations au niveau de l'isolation thermique, ce qui permet d'économiser, d'abord pour les locataires ou les propriétaires bien-sûr, mais aussi pour lutter contre le réchauffement de la planète. Je dis ça parce qu'on n'en parle pas souvent. Des logements sociaux, ce ne sont pas des taudis, ce ne sont plus des taudis j'allais dire. Il y a très très longtemps, effectivement, on avait une perception différente. Donc il y a des isolations aussi, il y a des mesures qui sont mises en place, notamment les nouveaux qui se réalisent donc il faut le savoir aussi.

Jérémy LAMPE : Je voulais juste répondre à Monsieur CARLIER sur les terrains de rugby. Si on peut se rejoindre, effectivement, sur le fait qu'un terrain de rugby ce n'est pas un espace d'oxygénation, ça c'est une certitude. Si on regarde à un peu plus long terme, de l'attrait pour notre commune qui est indéniable, on peut se projeter dans plusieurs années ou dans plusieurs dizaines d'années, et là on est en train d'acter la vente d'une réserve foncière pour l'élargissement d'équipements scolaires ou extra-scolaires qui se poseront dans quelques années.

M. le Maire : Pas forcément. C'est toi qui le dis. Parce que l'autre jour on a été en CDPENAF (Commission De Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) avec Monsieur CARLIER. J'ai démarré mon intervention en disant : « je vais vous présenter la commune de Labarthe-sur-Lèze, c'est 1000 hectares dont la moitié sont en zone inondable, donc non-constructible ». Donc le futur, il va être une restriction au niveau de l'expansion. Tout simplement. Mais ça, c'est facile de le comprendre. 1000 hectares, 500 hectares en zone vraiment inondable en zone rouge, où il n'y aura rien, donc il y aura une limitation de l'habitat.

Jérémy LAMPE : Sur le dernier ou avant dernier conseil municipal, vous avez dit que la densification se ferait par le haut. Donc j'entends ton argument effectivement, mais on ne peut pas le nier.

M. le Maire : Oui, oui, il y aura une certaine densification par le haut.

David CARLIER : C'est vrai, on utilise de la réserve foncière, mais ce n'est pas pour rien. Lorsqu'on crée une résidence seniors, lorsqu'on crée un parc public, je vous le rappelle, lorsque potentiellement on va travailler à ce que le nouveau centre de loisirs soit à cet endroit, donnant sur le petit bois, on utilise de la réserve foncière pour faire des équipements publics. La résidence seniors n'est pas publique proprement dit, mais comme l'a dit Muriel AUDOUY, elle répond à un besoin public. Donc, utiliser de la réserve foncière, surtout à un moment quand même où on connaît un pic dans les prix du foncier, il n'est pas du tout évident que ça continue. Vous êtes employé de banque, vous voyez bien les choses passer. La réalité, c'est que...

Marie-Line SPERANZA : A chaque conseil, tout le monde va bien savoir qu'il travaille dans une banque !

David CARLIER : Non mais ça n'a rien de péjoratif. Justement je souligne que Monsieur LAMPE connaît parfaitement ce secteur-là de l'immobilier. Il n'y a rien de péjoratif ou aucune malice là-dedans. C'est juste pour souligner qu'il connaît effectivement le fait que voilà, on connaît un pic dans le prix de l'immobilier et que donc, à ce moment-là, on n'est pas certain que ça perdure y compris avec les taux qui augmentent. Donc du coup, vendre du foncier communal, disponible, non pas pour y faire ce qui a pu être fait dans d'autres communes, je pense à Castanet en particulier, pour y faire uniquement du logement, nous ce n'est pas le cas, c'est vraiment pour rendre du service à la personne et du service aux labartheais. Et je le redis, un grand parc public en centre-ville, il n'y en a pas aujourd'hui. Il y a la promenade de l'Ayguière qu'on est en train d'aménager et d'améliorer, il y a la future zone Macary, mais en centre-ville proprement dit, il n'y en a pas. Et tout l'effort que la commune souhaite déployer, c'est que chaque fois qu'il y a de nouvelles opérations immobilières, il y ait en son sein, un parc public. Et je crois que ce sera, là-aussi, à notre point de vue, de la majorité, un plus pour la commune.

M. le Maire : Petite information que je veux vous donner, parce que j'ai discuté dernièrement avec une agence immobilière qui est implantée sur la commune, et qui travaillait bien. En discutant, je lui ai dit que nous n'avions pas nos écoles qui explosent. On est plutôt sur la suppression d'une classe, par exemple en maternelle, que sur la création de classes. Ça pose quand même question et ça fait réfléchir. Et cette dame me disait très clairement, et il y avait avec elle un monsieur qui travaille chez Century21 pour ne pas les nommer, donc elle me disait que les maisons qui sont vendues à l'heure actuelle sur Labarthe sont principalement, écoutez bien, achetées par des personnes d'un certain âge. Je lui ai alors demandé ce qu'ils venaient faire à Labarthe, et bien ce sont des personnes qui se rapprochent de leurs enfants, tout simplement. Et elle me disait, à forte proportion, sur 10 ventes, il y en a 8 comme ça. Je vous le livre tel que, réfléchissez-y, ça pose question. Voilà. Je parle là de maisons individuelles. A méditer quand même.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix par 23 pour et 5 contre (Mmes GRABIE et SPERANZA et MM. DRIS, GONZALEZ et LAMPE), décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à l'effet de signer une promesse de vente relative à la parcelle AI 275 avec le promoteur GREEN CITY IMMOBILIER ou toutes personnes morales détenues par lui, à hauteur de 2 800 000 €, frais notariés à la charge de l'acheteur,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à l'effet de régulariser la cession par un acte authentique devant notaire au prix de 2 800 000 € relative à la parcelle AI 275 d'une superficie de 27 219 m², avec le promoteur GREEN CITY IMMOBILIER ou toutes personnes morales détenues par lui, frais notariés à la charge de l'acheteur
- **DE DIRE** que la promesse de vente intégrera des délais suffisants pour procéder à la désaffectation et au déclassement de la parcelle AI 275 actuellement occupée par le club de rugby,
- **D'HABILITER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à l'effet de signer toutes pièces ou à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

QUESTIONS ORALES

M. le Maire : Je n'ai pas reçu, sauf erreur de ma part, de questions orales, donc le conseil municipal est clos. Merci à vous et bon appétit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Compte-rendu affiché le 20 mai 2022